



ORGANISATION NORMANDIE PONEY



Le 29 janvier 2022

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de l'ONP

Cher.ère adhérent.e,

Notre Assemblée générale ordinaire se tiendra le samedi 5 mars 2022 à 18h au Novotel de Bayeux :

117 rue Saint-Patrice
Rdpt Vaucelles
14400 Bayeux

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral du président,
- Rapport d'activité 2020 et 2021
- Rapport financier du trésorier 2020 et 2021
- Perspectives 2022
- Élection du bureau
- Questions diverses

L'assemblée générale sera suivie d'un apéritif au cours duquel nous remettrons les ONP d'Or, trophée qui récompense les meilleurs poneys normands aux finales nationales.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des candidats, déclarés à ce jour, à l'élection des membres du bureau ainsi qu'un pouvoir que vous pourrez nous retourner par courrier postal dans le cas où vous ne pouvez pas assister à l'assemblée. Votre participation au vote est très importante pour atteindre le quorum. Si celui-ci n'est pas atteint nous serions contraints de faire une deuxième AG pour élire le nouveau bureau, qui doit être composé de 9 à 12 personnes.

Bien amicalement,

L'équipe de l'ONP



Suivez-nous sur les réseaux sociaux
Organisation Normandie Poney





ORGANISATION NORMANDIE PONEY



Candidats sortant

Valérie Mauger (présidente)
Élisabeth Baele (trésorière)
Marion Lestelle (secrétaire)
Marie Breney (membre actif)
Sophie Buisson (membre actif)
Nicolas Hervé (membre actif)
Jennifer Pardanaud (membre actif)
Benoît Lemoullec (membre actif)
Nicolas Baele (membre actif)

Ne se représente pas pour 2022

Nicolas Hervé
Jennifer Pardanaud
Marie Breney
Sophie Buisson
Nicolas Baele

Candidats annoncés pour 2022 (liste provisoire)

Mathilde Audic
Elisabeth Baele
Maxime Dusza
Angela Flambard
Lydie Huault
Benoît Lemoullec
Marion Lestelle
Émilie Leverrier
François Morel
Valérie Mauger
Bertrand Vasselin

Conditions pour être éligible : (Extrait des statuts de l'ONP)

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 9 membres au minimum et de 12 membres au maximum, élus au scrutin secret par l'assemblée générale, pour trois ans.

Les membres du conseil doivent être choisis parmi les membres de l'association qui y ont adhéré depuis au moins un an et qui se sont acquittés de leurs cotisations. À défaut du paiement de leur cotisation, ils seront réputés démissionnaires d'office.

Chacun des départements sur le territoire desquels intervient l'association (savoir la Manche, le Calvados, l'Orne, l'Eure et la Seine-Maritime), dans la mesure où un ou des candidat(s) de ces départements se déclare(nt), devra être représenté par au moins un membre au conseil d'administration.

Ainsi, s'il ressort du résultat du scrutin qu'un membre, issu d'un département qui n'a pas d'élus au Conseil Administration, obtient un nombre de voix inférieur à celui obtenu par le candidat ayant obtenu le moins de voix, issu d'un autre département qui a déjà d'autres élus, le candidat issu du département qui n'a pas d'élus deviendra administrateur à la place du candidat ayant obtenu le moins de voix.

Les membres du conseil sont rééligibles.

POUVOIR



Je soussigné(e),
(Nom, Prénom) _____ ,
membre de l'ONP en 2021 et à jour de ma cotisation 2022, donne le pouvoir pour me
représenter, signer toute feuille de présence et prendre part à toutes les délibérations,
discussions et votes lors de l'Assemblée générale de l'ONP, qui se tiendra le samedi 5
mars 2022 au Novotel de Bayeux, à :
(Nom, Prénom) _____
également membre de l'association en 2021 et à jour de sa cotisation 2022.

Fait à _____ Le _____
Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

*À remettre lors de l'Assemblée générale
Ou à renvoyer à Valérie Mauger, 10 hameau Es Contes, 50340 Saint-Germain-le-Gaillard*